

Collectif : « Agissons ensemble pour des infrastructures utiles »

Collectif : « Pour des solutions alternatives au projet A831 »

V.B.A., A.D.R.A., A.S.E.M.A., Coordination pour la défense du Marais Poitevin (20 associations), A.I.E.C.M., A.D.V., Saint Romain Environnement, C.D.I.B.J., A.U.T.C.17, S.D.P.A.C.M.

Contact : B.P. 24 Aigrefeuille d'Aunis tel/fax/rep :05 46 35 60 81 e-mail : jm.verdier@worldonline.fr

Aigrefeuille, le 13 janvier 2003

Monsieur,

Le collectif « agissons ensemble pour des infrastructures utiles » tient à réaffirmer son opposition au projet A831 actuellement étudié dans le cadre de l'audit demandé par monsieur le Ministre des finances.

Bien que le Préfet de Charente-Maritime ait annoncé dans la presse que ce projet était unanimement accepté, nous tenons à faire savoir que outre les associations du collectif, de nombreux élus sont opposés au projet (cf. lettres des mairies de La Jarrie et Breuil-Magné, lettre d'élus au Premier Ministre, pièces jointes n°1, 2 et 3), non seulement pour son inadéquation aux problèmes locaux, mais aussi pour les problèmes de financement qu'il présente.

- Ce financement a été réactualisé au moment du choix de la bande des 300 mètres par le ministère des transports le 9 octobre 2002 (les grands élus ont voté sur une estimation de 1997 et avant la suppression de l'adossement...) Le président des pays de Loire et le conseil Général de la Vendée ont annoncé qu'ils ne financeraient pas un itinéraire payant (cf lettres du président du conseil régional des Pays de Loire et extrait des délibérations du conseil général de Vendée, pièces jointes n°4 et 5). Alors qui va financer ? En effet, le conseil régional de Poitou-Charentes vient de mettre 10 millions d'euros pour le Futuroscope, il doit financer un auditorium à Poitiers, un grand stade à Niort, un palais des congrès à Angoulême, l'espace de la mer à La Rochelle...Le conseil général vient d'augmenter la pression fiscale pour financer l'APA, cela montre bien que la Charente Maritime n'a pas de réserves financières.
- Les problèmes posés par le passage du tracé A831 dans deux zones de marais extrêmement sensibles (MP et MR) vont augmenter le coût de cette autoroute.

❖ Dans son courrier de début 2002 à la Direction départementale de L'équipement, le Directeur Régional de l'Environnement, Monsieur Thibault déclare à propos des éléments d'atténuation et de compensation prévisibles : « ...de telles mesures ne seront pas sans impact sur le coût général de l'infrastructure... » (pièce jointe n°6)

❖ Dans la décision ministérielle du 9 octobre 2002, Monsieur Gilles de Robien, Ministre de l'Equipement déclare : « Les études hydrauliques produites en phase d'avant-projet sommaire seront particulièrement approfondies ». Monsieur Gandil, Directeur des routes explique à propos de l'A831 : « Il y a de grosses difficultés environnementales à surmonter. L'étude hydraulique sera sans doute la plus poussée jamais réalisée en France.

❖ Le tracé coupe ou tangente des zones humides protégées au titre des directives habitat et oiseaux. Les associations ont déposé une plainte auprès de la commission européenne (plainte n° 2001/4385)

Les associations ont toujours demandé que soient étudiées des solutions alternatives moins onéreuses, moins nuisibles et plus adaptées que le projet autoroutier :

- aménagement et sécurisation du réseau existant : Le contournement court de Marans est une priorité ainsi que l'aménagement de cette partie de la RN 137 entre la Vendée et Usseau par la réalisation de zones de dépassement alterné. (les ouvrages d'art ont été réalisés pour une 2x2 voies).

Collectif : « Agissons ensemble pour des infrastructures utiles »

Collectif : « Pour des solutions alternatives au projet A831 »

V.B.A., A.D.R.A., A.S.E.M.A., Coordination pour la défense du Marais Poitevin (20 associations), A.I.E.C.M., A.D.V., Saint Romain Environnement, C.D.I.B.J., A.U.T.C.17, S.D.P.A.C.M.

Contact : B.P. 24 Aigrefeuille d'Aunis tel/fax/rep :05 46 35 60 81 e-mail : jm.verdier@worldonline.fr

- Pour la ville de La Rochelle refonte des accès et division du trafic sur le maillage existant
- études du ferroutage : la Charente Maritime souffre d'un grave déficit d'investissements dans le domaine du rail.
- études du meroutage : bénéficiant d'une façade atlantique tout le long du département, la Charente Maritime avec son bipôle portuaire La Rochelle-Pallice/Rochefort grâce à ses installations qui en font un des quatre ports de France à être conçu pour la pratique du cabotage, se doit de développer cet atout dans le transport de fret.
- développement des transports en commun entre La Rochelle et Rochefort sous forme de navette ferroviaire « essuie-glaces » et renforcement de l'offre de la SNCF pour le transport de passagers.

Une partie de ces aménagements est déjà réalisée ou en cours de réalisation :

- 297MF sont investis dans le port de commerce de La Pallice par la communauté de villes de l'agglomération Rochelaise, CDA. Le feeder vient de recommencer ses rotations.
- Mise au normes autoroutières de la RN 137 dans sa liaison La Rochelle /Rochefort
- Passage en autoroute de Niort-La Rochelle future A810 (décret du 7 août 2002)
- aménagement de rocade et des accès de La Rochelle (actuellement, 98MF engagés par la C.D.A.)
- modernisation de la ligne SNCF La Rochelle/Rochefort et La Rochelle Niort inscrite au contrat de plan 2000/2006 (672 MF engagés pour le fer, 60MF pour la desserte de la gare par CDA) avec nouvelles dessertes et renforcement des cadences.

Le service Infrastructure et transport du conseil régionale de Poitou-Charentes commence ainsi le texte de base pour le débat Conseil Régional/CESR qui s'est tenu le 6 janvier : « La sensibilisation sur la question du transport de marchandises et la recherche d'alternatives au mode routier est de plus en plus grande dans l'opinion publique. Elle a été longtemps une affaire de spécialistes ; ce n'est plus le cas. Nos citoyens attendent des réponses politiques ».

Les associations constatent que la région et le département devant la très forte progression du transport routier cherchent des solutions diverses et locales sans attendre la réalisation de l'autoroute annoncée. De là à contester l'utilité de ce projet et son adéquation, il n'y a qu'un pas que nous franchissons allègrement.

Restent les interrogations suivantes. Pourquoi ce projet reconnu par beaucoup comme une folie continue-t-il d'être instruit ? Pourquoi les élus ont-ils signés un chèque en blanc quand ils ont voté ce dossier ? Pourquoi le représentant de l'état, le Préfet de la Charente-Maritime, annonce-t-il malgré l'audit diligenté par le ministère des finances, que cet autoroute se fera et sera ouverte à la circulation en 2008 ?

Le collectif vous prie d'agréer, Monsieur, ses salutations distinguées.

Pour le collectif Nelly Verdier

Collectif : « Agissons ensemble pour des infrastructures utiles »

Collectif : « Pour des solutions alternatives au projet A831 »

V.B.A., A.D.R.A., A.S.E.M.A., Coordination pour la défense du Marais Poitevin (20 associations), A.I.E.C.M.,
A.D.V., Saint Romain Environnement, C.D.I.B.J., A.U.T.C.17, S.D.P.A.C.M.

Contact : B.P. 24 Aigrefeuille d'Aunis tel/fax/rep :05 46 35 60 81 e-mail : jm.verdier@worldonline.fr

COLLECTIF « agissons ensemble pour des infrastructures utiles »

A.D.R.A.Vendée

(Association Des Riverains de l'A831)

La Grande Bobine

85770 Velluire

tel/fax 02 51 52 39 65

Syndicat Départemental de la propriété agricole de la Charente-Maritime

13 rue de l'Aunis

17220 Sainte Soulle

tel 05 46 37 01 30

A.U.T.C. 17

(Association des Usagers des Transports en Commun 17)

5 rue René de Chateaubriand

17000 La Rochelle

05 46 42 07 98

A.I.E.C.M.

(Association pour l'Information sur l'Ecologie de Charente-Maritime)

5 rue du Port

La Laigne

17170 Courçon

tel/fax 05 46 51 06 65

C.D.I.B.J.

(Comité de Défense des Intérêts et des Biens Jarriens)

8 rue des Lucioles

17220 La Jarrie

tel 05 46 35 89 88

V.B.A.

(Vivre Bien en Aunis)

B.P. 24

17290 Aigrefeuille

Collectif : « Agissons ensemble pour des infrastructures utiles »

Collectif : « Pour des solutions alternatives au projet A831 »

V.B.A., A.D.R.A., A.S.E.M.A., Coordination pour la défense du Marais Poitevin (20 associations), A.I.E.C.M.,
A.D.V., Saint Romain Environnement, C.D.I.B.J., A.U.T.C.17, S.D.P.A.C.M.

Contact : B.P. 24 Aigrefeuille d'Aunis tel/fax/rep :05 46 35 60 81 e-mail : jm.verdier@worldonline.fr

tel/fax 05 46 35 60 81

A.S.E.M.A

(Association de Sauvegarde de l'Environnement Marandais)

Barbecane

Rive droite de la Sèvre

17230 Marans

tel 06 08 92 71 66

Coordination pour la défense du Marais Poitevin (20 associations)

Le Bas des Eaux

85420 Le Mazeau

tel 02 51 52 96 26

A.D.V.

(Association de Défense de la qualité de Vie)

46 rue de la Gare

17460 Varzay

tel 05 46 94 83 12

Saint Romain Environnement

64 rue Carnot

17600 Saujon

tel 05 46 02 80 11

05 46 02 11 93

Pièces jointes : N°1 Maire de La Jarrie au Préfet

N°2 Maire de Breuil-Magné au préfet

N°3 des représentants de l'échelle des élus locaux écrivent au Ministre

N°4 courrier du conseil régional des Pays de Loire

N°5 extrait de délibérations du conseil général de Vendée

N°6 la DIREN à la DDE

Copie à Monsieur François GAUTHEY cabinet du Premier Ministre